

Du an mil huit cent quarante-deux, à heure du

ACTE DE MARIAGE de
 âgé de ans, né à le département de
 d le du mois d domicile
 à profession d fils d
 N° département d profession d domicile
 à département d et d

Et de
 âgé de ans, née à le département d
 le du mois d mil domicile
 à département d fille
 domicilié à profession de
 et de département d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de domicilié à
 département d ans, profession d
 De domicilié à
 département d ans, profession d
 De domicilié à
 département d ans, profession d
 Et de domicilié à
 département d ans, profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.

Du an mil huit cent quarante-deux, à heure du

ACTE DE MARIAGE de
 âgé de ans, né à le département de
 d le du mois d domicile
 à profession d fils d
 N° département d profession d domicile
 à département d et d

Et de
 âgé de ans, née à le département d
 le du mois d mil domicile
 à département d fille
 domicilié à profession de
 et de département de

Les actes préliminaires sont: 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de domicilié à
 département d ans, profession d
 De domicilié à
 département d ans, profession d
 De domicilié à
 département d ans, profession d
 Et de domicilié à
 département d ans, profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.